



Communiqué de presse

Aix-en-Provence, le 12 avril 2012

Convention de partenariat entre l'Agence Régionale de Santé et l'académie

L'académie d'Aix-Marseille et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Provence Alpes Côte d'Azur ont signé, le 16 mars dernier, une convention-cadre relative à la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap.

Cet accord se donne pour objectifs :

- La priorité accordée à la scolarisation en milieu ordinaire dans le parcours de formation.
- L'accompagnement par les établissements et services médico-sociaux selon les besoins de compensation des élèves.
- La complémentarité des champs scolaire et médico-social.

Cet accord original en France permettra de formaliser la démarche concertée déjà mise en œuvre entre les deux institutions et continuera à favoriser une culture commune développée entre les professionnels du secteur médico-social et ceux de l'éducation nationale.

Pour en savoir plus

[Lien URL site ASH](#)

Contacts presse

Académie d'Aix-Marseille

Laurence Decugis

04.42.91.71.10

06.89.10.02.55

Agence régionale de santé